

DEPARTEMENT DE L'ALLIER
ARRONDISSEMENT DE MOULINS
SYNDICAT MIXTE EAU ET ASSAINISSEMENT. RIVE GAUCHE ALLIER

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

Séance du 04 Décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre du mois de Décembre, les membres du Comité Syndical se sont réunis à Souvigny à 17h30 sous la présidence de M. DETERNES, Président du Syndicat Mixte Rive Gauche Allier.

Etaient présents :

BRANSAT	BONNIN Philippe	LE MONTET	TOURRET Marcelle GRANSEIGNE Viviane
CESSET	DIJOUX Nicole	NOYANT	PETIOT Yves FUSIL Frédéric*
CHATEL DE NEUVRE	PACAUD Jean-Luc PELTIER Christian	ROCLES	BIDET Jacky* LECANTE Monique*
CHATILLON	VERHAEGHE Pierrick* PETIOT Ghislaine	SAULCET	
CONTIGNY	BERTRAND Patrick	ST SORNIN	BRUN Baptiste BECARD Muriel*
CRESSANGES	LACARIN M. Françoise	LE THEIL	ROBIN Lydie MELLOUX Olivier*
DEUX CHAISES		TREBAN	
LAFELINE	ROUDIER Bernard	TRONGET	DETERNES Alain
MEILLARD	ALLEAUME Frédéric	VERNEUIL	DE PAULA Charles BENASSY Patrick
MONETAY S/ALLIER	FOVEAU Christine ARCHASSAL Didier		
MOULINS COMMUNAUTE			
MALLET Richard TOURRET Eric	CHERVIER Alain	BRECHIGNAC Héline PFEIFFER Stéphane	SAUZEDE Loïc
	DEGUELLE Alain	BELIEN Martine ERAUD Robert	DESPHILIPON Jocelyne

* Suppléant

Absents excusés : M. REIGNERON Antoine, M. MAITRE Alain, M. CLUZEL Damien, Mme VISINONI Stéphanie, M. RIBIER Julien, M. SIMON Yves, M. ALLIX Christian, M. GUESTON Jean-Pierre

Absents : M. BLANCHET François, M. LINDRON Marc-Anthony, M. EUGENE Ludwig, M. SADOT David, M. BURLAUD Jean-Luc, M. ROCHE Philippe, M. RIBIER Sylvain, Mme CABANEL Claire, M. GUILLAUMIN Clément.

Assistaient à la réunion à titre consultatif :

M. LABOUESSE, Directeur du Syndicat
Mme CHAUMEILLE, Secrétaire

En exercice	54
Présents	35
Procuration	0
Votants	35
Pour	35
Contre	0
Abstention	0

DEL20251204062

OBJET : Redevances de l'Agence de l'Eau – EAU POTABLE - à compter du 1^{er} Janvier 2026

Monsieur le Président rappelle au Comité Syndical que la redevance pour pollution d'origine domestique est remplacée depuis le 1^{er} janvier 2025 par la redevance « consommation d'eau potable ».

A cette même date, une redevance pour performance « des réseaux d'eau potable » est instaurée. Le tarif de base est fixé par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

Le SEA Rive Gauche Allier appliquera sur ce tarif, un coefficient de modulation. Ce coefficient de modulation est défini par l'indicateur SISPEA.

A compter du 1^{er} Janvier 2026, les tarifs sont les suivants :

- la redevance sur la consommation d'eau potable est fixée à : 0.33 € / m³
- la redevance pour performance des réseaux d'eau potable est fixée à 0.058 € / m³. (*part fixe Agence de l'Eau : 0.10 € / m³ et coefficient de modulation : 0.58 € / m³*)

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, adopte ces tarifs.

Pour extrait conforme,

Le Président
A. DETERNES